



A.S.B.L.

Maison de la Laïcité Morlanwelz



Le Courrier Laïque
N°168 novembre 2018

NOS ACTIVITÉS DE NOVEMBRE

8 novembre
Ciné-débat
«Battle of de sexes»
P.4

16 novembre
Soirée jazz
«Soul Voyage»
P.6

21 novembre
Théâtre «NELE»
P.11

28 novembre
Soirée Droits de
l'Homme
P.14



Dans ce numéro

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Lundis 5 et 26 novembre : atelier d'aquarelle | P.3 |
| Jeudis 15 et 29 novembre : atelier d'art floral | P.3 |
| Jeudi 8 novembre à 19h30 : ciné-débat « <i>Battle of the Sexes</i> » | P.4 |
| Vendredi 16 novembre à 20 h : 16 ^{ème} soirée jazz « <i>Soul Voyage</i> » | P.6 |
| Le point sur les clivages politiques dans l'Union européenne | P.8 |
| Le génocides au 20 ^{ème} siècle : négations absolues des droits de l'Homme | P.9 |
| En 1789, Polleur (Verviers) avait sa Déclaration des Droits de l'Homme | P.10 |
| Vendredi 23 novembre à 19h30 : Théâtre « NELE » | P.11 |
| Un centre de revalidation des animaux sauvages à Morlanwelz | P.13 |
| Mercredi 28 novembre à 19h : soirée « <i>70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme</i> » | P.15 |
| Lundi 19 novembre : "Lundis du Préau" 12h30 : repas mensuel 14h15 : Exposé-présentation « <i>Un centre de revalidation des animaux sauvages à Morlanwelz</i> » par Frank Lorigalo | P.20 |

Accueil – Sophie Bultot : 064/44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Nos activités de décembre

Jeudi 13 décembre à 19 h30

Cinéma des Résistances



"Le petit paysan » d'Hubert Charuel

Pierre qui gère seul un troupeau de vaches laitières, sollicite sa sœur, vétérinaire, pour obtenir son avis sur l'état de santé d'une vache (« Topaze ») : celle-ci lui semble avoir un comportement anormal. Est-ce le début inquiétant d'une série ? Ou bien, comme lui dit sans hésitation sa sœur, la vache n'a-t-elle absolument rien d'anormal ?



Dimanche 16 décembre à 12h30

Repas d'entre les fêtes.

Un repas convivial qui clôturé une année d'activités intenses et variées.



Aquarelliste mise à l'honneur

Plusieurs participantes à notre atelier d'aquarelle ont exposé lors du concours artistique sur le thème « Les fleurs » organisé par l'espace muséal de Carnières. Mauricette Polet a été mise à l'honneur en gagnant le deuxième prix.



Bravo Mauricette !

Bel encouragement pour nos aquarellistes.

Lundis 5 et 26 novembre : atelier d'aquarelle



Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 6 € par séance, papier et café compris et la petite friandise inattendue. Il est toujours possible de s'y inscrire ou d'assister à un des ateliers.

Dates des prochaines séances : 10 et 17 décembre.

Anne-Marie André

Jeudis 15 et 29 novembre : atelier d'art floral



Comme de coutume, deux groupes sont organisés, de 10 à 12 heures et de 13 à 15 heures. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Dates des prochaines séances : 6 et 20 décembre.

Marie-Christine Cuchet

PAR LES RÉALISATEURS DE **LITTLE MISS SUNSHINE**

OSCAR® DE
LA MEILLEURE ACTRICE

EMMA
STONE

NOMMÉ À L'OSCAR®
DU MEILLEUR ACTEUR

STEVE
CARELL

BATTLE OF THE SEXES

IL A FAIT UN PARI
ELLE FERA L'HISTOIRE



VOstF

JEUDI
08
novembre
19h30

P.A.F : 4 € - Article 27
info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit pour
les habitants de Morlanwelz :
064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Exempt de timbre - manifestation culturelle

Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1er, 16a
7140 Morlanwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse.



CINÉ-DÉBAT

le cinéma des résistances

Jeudi 8 novembre 2018 à 19 heures 30

BATTLE OF THE SEXES

Un film de Jonathan Dayton et Valérie Faris

(USA, Grande-Bretagne 2017)

1972. La championne de tennis Billie Jean King remporte trois titres du Grand Chelem. Mais loin de se satisfaire de son palmarès, elle cherche à obtenir avec courage et défi une reconnaissance égale entre les hommes et les femmes sur les courts de tennis face à un système phallocrate bien établi. C'est alors que Bobby Riggs, ancienne gloire mondiale devenue bouffon des foules, profondément misogyne et provocateur, met Billie Jean au défi de l'affronter en match simple.

Les réalisateurs ont pris le parti de nous raconter avec humour cet événement appartenant à une époque qui méprisait le sport féminin, pratiquait la discrimination et où l'homosexualité était tabou.

Une occasion néanmoins de se souvenir du chemin parcouru par les luttes féministes depuis 45 ans même s'il ne reste encore pas mal de boulot pour parvenir à l'égalité hommes-femmes.

Avec finesse, le film retrace aussi la quête identitaire d'une héroïne qui deviendra une icône de la communauté LGBT.

Un film au scénario efficace et interprété par un duo de stars : une Emma Stone convaincante et un Steve Carell plein d'humour et de démesure à l'image de leur personnage.

P.A.F. : 4 € - Article 27

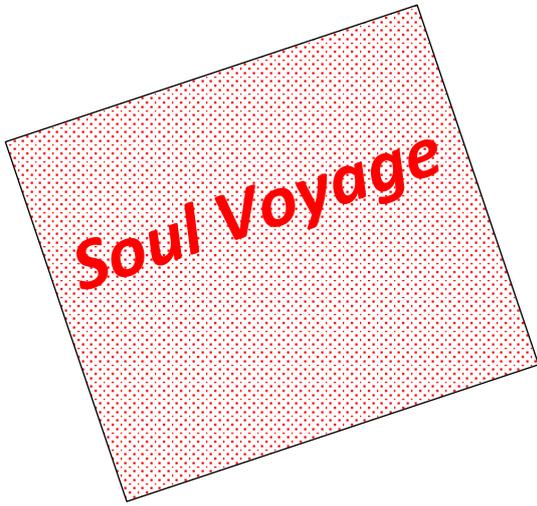
Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 64/44.23.26.



Vendredi 16 novembre à 20h

16^{ème} soirée Jazz

Michel Mainil

Vincent Romain

Quintet

Un vibrant hommage à deux musiciens qui ont marqué l'histoire du jazz : Toots Thielemans et Jimmy Smith

Depuis de nombreuses années, Michel MAINIL (responsable de la programmation du Centre Culturel de La Louvière) ravit notre public en nous présentant des soirées jazz variées et exceptionnelles car il s'entoure de musiciens de qualité connus sur la scène du jazz belge mais aussi international.

Les connaisseurs apprécieront une nouvelle fois les choix musicaux et les créations de Michel Mainil et des musiciens qui l'accompagnent : jugez plutôt.

Michel Mainil



Il n'est plus à présenter dans la région, ni sur la scène nationale ou internationale.

C'est grâce à ces choix éclairés de musiciens qu'une fois de plus, notre 16^{ème} soirée jazz sera superbe.

Les sons chaleureux et feutrés qu'il tire de son saxo révèlent le vrai, le pur jazzman.

Il a produit plusieurs albums dont un enregistrement public réalisé à l'occasion de notre soirée jazz de novembre 2010 avec la chanteuse Tany Golan : « These Foolish Things ».

Après avoir sorti "The Christmas Songbook" en compagnie de la chanteuse Lisa Rosillo, il nous présente son dernier album

« *SOUL VOYAGE* » avec le quintet Michel Mainil-Vincent Romain. Un pur bonheur dont nous apprécierons plusieurs morceaux lors de cette soirée.



Vincent ROMAIN

Formé au Conservatoire Royal de Bruxelles (section jazz), il est actif dans divers groupes aux orientations musicales très éclectiques : jazz funk, la pop (Fabrice Sautereau, Aurore Dans), mais aussi dans des projets worldMusic (Europalia Brazil). Il s'est produit dans divers clubs de jazz en Belgique, France, Portugal mais aussi dans des lieux tels que le Casino de Spa, le Zénith de Lille ou le Sentier des Halles de Paris.

Compositeur et arrangeur, il enseigne la guitare électrique, acoustique et folk, ainsi que la basse électrique à Mouvement depuis 2003.

En tant que pédagogue, il est attentif aux goûts musicaux et au niveau de chaque élève. Il développe avec eux leur technique et vocabulaire guitaristiques, avec une attention particulière pour l'expression et la créativité artistiques de chacun.

Olivier POUMAY



Né à Liège en 1967, il commence, à l'harmonica diatonique, par jouer de la musique country et du blues. Puis, il découvre l'harmonica chromatique, avec lequel il se consacre au jazz, d'abord à l'Académie d'Amay (province de Liège), ensuite au Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles. C'est en 1997 qu'il obtient son Premier prix d'harmonica jazz.

Il est non seulement musicien, mais aussi un des professeurs d'harmonica recommandé par Toots Thielemans en Belgique.

Il enseigne l'harmonica, l'improvisation et la créativité depuis 1998. Il est aujourd'hui, au côté de Damien Tartamella, un des professeurs de l'école d'harmonica "Harpy" à Paris.

On a pu l'entendre dans toute la Belgique, mais aussi aux Pays-Bas, en Irlande, en France, en Suisse (festival de Jazz de Montreux), au Portugal, à Cuba, en Russie, en Pologne. Lors de notre soirée jazz de 2017, il a soulevé l'enthousiasme de toute la salle.

Maxime MOYAERTS



Né à Dinant en 1988, Maxime Moyaerts commence le piano à 7 ans. Bien que depuis toujours attiré par le jazz, il commence sa formation de piano classique, en académie à Andenne, puis dans le supérieur à l'IMEP. Sa passion pour le jazz le poussera à s'y consacrer pleinement et, en 2010, il entre au Conservatoire royal de Bruxelles dans la classe d'Eric Legnini. Sous sa tutelle Maxime va, pendant 5 ans, développer son propre jeu qui évoque son amour pour la tradition et ses héros

: Oscar Peterson, Wynton Kelly et Art Tatum. Il sort diplômé du Conservatoire en 2016 avec grande distinction.

On le retrouve aussi, depuis peu, à l'orgue Hammond dans différents projets.

Maxime se consacre également à l'enseignement à Mouvement (école des arts et du spectacle de Waterloo), où il est professeur de piano depuis 2013.

Antoine CIRRI



A la Maison de la Laïcité, lors de chacune de ses prestations, c'est notre batteur préféré.

D'origine italienne, Antoine Cirri a grandi à Liège. Autodidacte, il a poursuivi sa formation avec de nombreux musiciens. Un batteur complet : études de percussion classique à l'académie, nombreux stages de jazz et cours d'improvisation au conservatoire de Liège.

Il a joué pour le théâtre, la danse et a accompagné notamment William Sheller.

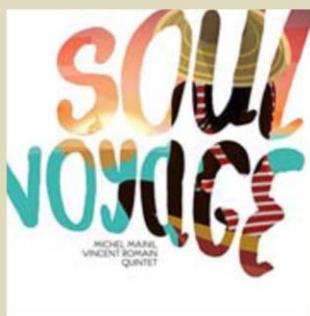
On reconnaît à Antoine Cirri sa polyvalence derrière sa batterie. Toujours plein de tact, de bon goût et d'un brin de folie ; en plus d'être un batteur talentueux, professeurs de batterie et de rythme, il est aussi un grand pédagogue.

Nombreuses prestations en France, Suisse, Congo et au Nigeria en 2003 avec le trio Aja.

Entrée et réservation : 10 €.

La réservation n'est effective qu'après paiement au secrétariat de notre maison ou par versement au compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité ASBL Morlanwelz en indiquant « Soirée jazz 2018 Nom + nombre de personnes ». Les places sont attribuées dans l'ordre des réservations effectives.

www.lesoir/mad Extrait du 9 septembre 2018



Mainil Romain Quintet Soul Voyage

★★

Igloo

Cet album, c'est le plaisir immédiat. Celui de taper du pied en cadence, de se lever, de bouger, voire de danser, de profiter pleinement de ce voyage dans le soul jazz des années 50, la musique de Freddie Hubbard, Grant Green, Jimmy Smith, des frères Adderley, Stanley Turrentine. Ça explose de joie, d'empathie, de partage. Ça groove jouissif. Michel Mainil & Co nous emmènent dans le sud des Etats-Unis, emplis de blues, et nous offrent quatre morceaux joués par Hubbard, Turrentine, Idriss Muhammad, Grover

Washington Jr, plus cinq de leurs compositions inspirées par cette musique des années 50-60. Michel Mainil au sax, Vincent Romain à la guitare, Olivier Poumay à l'harmonica, Maxime Moyaerts au Hammond et Antoine Cirri à la batterie s'y donnent à cœur joie et le plaisir qu'ils donnent renforce le plaisir qu'on a à les entendre. Oh ça ne révolutionne pas la musique, non, mais nous avons parfois davantage besoin de soleil pour exploser que de lune pour rêver... Le groupe sera le 16 novembre à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

J.-C. V.



Le point sur les clivages politiques dans l'Union européenne

Lors de sa conférence le 28 septembre dernier, Freddy Clauwaerts s'est penché sur l'évolution des clivages, principalement politiques, dans l'Union européenne.

Un clivage peut être défini comme une division profonde sur un enjeu majeur, entraînant un sentiment de déséquilibre ou de domination et nécessitant une réorganisation par les citoyens. Distinguons trois grandes lignes de démarcation dans notre pays : le clivage philosophique, le clivage socio-économique et le clivage communautaire.

Le premier clivage Eglise-Etat porte sur le rôle respectif de chacun dans l'organisation de l'enseignement, sur la question royale ou encore sur des sujets éthiques comme l'avortement ou l'euthanasie que les extrémistes catholiques qualifient de crimes.

Passons au clivage socio-économique, qui oppose les patrons et possédants aux travailleurs.



Enfin, le conflit communautaire qui est toujours à l'ordre du jour en Belgique, où s'affrontent fédéralistes et séparatistes. Pour ces derniers, il est question de migrer vers une Belgique confédérale, avec un transfert des compétences clefs comme la justice, la sécurité sociale vers les entités fédérées.

Cette multitude de clivages a-t-elle engendré une désaffection du citoyen par rapport à la politique ? Certainement, mais gardons à l'esprit que ce sont ces grandes questions qui fâchent qui ont finalement façonné notre scène politique actuelle. Il n'en reste pas moins qu'à l'échelle internationale, la montée de l'extrême-droite en Europe est plus que préoccupante, que ce soit en France, aux Pays-Bas, en Bulgarie, en Grèce, en Hongrie, en Suède, en Pologne, en Autriche ou en Italie.

Sophie Bultot



Les génocides au 20^{ème} siècle Négations absolues des droits de l'Homme

Pour le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Salon du Livre Penseur a organisé une dizaine de débats autour de ce thème. Nous avons assisté, entre autres, à celui qui portait sur les génocides du 20^{ème} siècle.

Un potentiel de violence toujours intact

Colette Braeckman, journaliste spécialiste de l'Afrique était au Rwanda lors du génocide des Tutsis et explique comment, malgré des signes avant-coureurs, la scène internationale n'a pu concevoir un passage à l'acte.

En quelques chiffres, le génocide pourrait se résumer à trois mois d'horreur, un million de personnes exterminées. Pourtant, l'ampleur reste difficile à mesurer tant les séquelles demeurent. Les enfants nés dans la violence sont comparables à des grenades non désamorçées et la violence civile persiste dans les familles.

La qualification de « génocide », une question de critères

Gérard Adam, ancien médecin militaire lors de la guerre en Bosnie nous aide à comprendre pourquoi les massacres n'ont jamais été qualifiés de génocide, à un critère près. Dans le cas présent, les femmes et enfants non armés avaient été épargnés, invalidant ainsi le critère de ciblage du groupe dans son entièreté.

Justice internationale et impunité

Vincent Lurquin, avocat et défenseur des victimes du génocide rwandais au procès d'Arusha regrette une certaine amnésie internationale en terme de responsabilité. Il ajoute qu'en dépit de la mise en place en 2002 d'une instance permanente, la Cour pénale internationale, peu de procès ont été menés et un sentiment d'impunité continue de régner.

Geoffrey Grandjean, docteur en sciences politiques a réalisé plusieurs travaux sur la mémoire. En Belgique, une loi de 1995 réprimande la négation du génocide commis par les nazis. Toutefois, les Etats ont tendance à ne pas se mouiller et attendent qu'un tribunal international statue lui-même sur la qualification de génocide en ce qui concerne les Arméniens. Au-delà du jugement et de la répression à proprement parler, le droit pénal a pour mission de faire mémoire. Les victimes souhaitent que soit reconnue l'atrocité de l'acte qu'ils ont subi : « Je ne te tue pas pour ce que tu as fait, je te tue pour ce que tu es ».

Sophie Bultot

Notre participation au salon du livre penseur de Seneffe 2018



En 1789, Polleur (Verviers) avait sa déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Une autre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, inspirée de la française, a été adoptée à Polleur, près de Verviers, à la même période.

C'était aussi en 1789, il y a 229 ans. C'est celle du Marquisat de Franchimont.

A l'époque, la région de Verviers est une seigneurie et la révolution française inspire Laurent François Dethier, jeune avocat, premier bourgmestre démocrate reconnu par les autorités de la Principauté de Liège un an plus tôt et mayor du chef Ban* de Theux.

Il convoque à un congrès le 9 août 1789 tous les représentants des 5 bans qui formaient le Franchimont (Jalhay, Sart, Spa, Theux et Verviers). Ils avaient choisi Polleur parce que ce village se trouvait être le lieu géographique le mieux situé entre les cinq bans, juste au carrefour des routes qui y menaient : "chacun faisait une part du chemin pour aller à la rencontre des autres".

C'est ainsi que ce congrès reçut le nom de "Congrès de Polleur".

Cette déclaration est adaptée de la déclaration française et visait à donner aux peuples de la région plus de droits et de libertés. Cette Déclaration de Franchimont, approuvée, le 16 septembre 1789, à l'unanimité par les représentants des 5 bans, a aussi contribué à jeter les bases de la démocratie moderne.

Aujourd'hui, sur le territoire de l'ancien Marquisat, on trouve 16 stèles correspondant exactement au nombre d'articles de la Déclaration franchimontoise. L'article 1er est au pied de l'hôtel de ville de Theux.

Au travers une balade touristique, on peut découvrir ces stèles au pied d'un chêne, d'un perron ou d'une église.

Vous pouvez retrouver la déclaration complète sur le site internet de notre Maison de la Laïcité.



*Ban : institution territoriale et politique.

Yvan Nicaise

Vendredi 23 novembre à 19h30
Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Place Albert 1er. 16 A

NELE

Dans le cadre des commémorations 1914-1918
L'histoire d'une famille allemande que tout oppose
dans la tourmente de l'entre-deux-guerres

Une pièce de
J-L Piérart

Entrée: 6 € - Art.27
Moins de 12 ans:
gratuite

Avec :

Noémie Delplancq - Maïté Gelsi - Patricia Poleyn
Muriel Van Campenhout - Yves Delplancq
Adrian Delplanque - Claude Druitte - Julien Giot

Réservations : 064/44.23.26

éditeur responsable: Yvan Nicaise - Place Albert 1er, 16 A - Morlanwelz



Vendredi 23 novembre à 19h30

Dans le cadre des commémorations 1914-1918

THEATRE « NELE »

Avec Noémie Delplancq - Maïté Gelsi - Patricia Poleyn - Muriel Van Campehout - Yves Delplancq - Adrian Delplanque - Claude Druite - Julien Giot

Cette pièce en un acte a été écrite et mise en scène par Jean-Luc Piérart.

Il s'agit d'une production de l'Atome Théâtre avec l'aide du Centre Culturel Régional du Centre.

Le sujet

Durant la guerre 14-18, un soldat américain, lors d'un face-à-face, a tué un soldat allemand. Pris de remords, il décide de se rendre dans la famille de sa victime afin d'obtenir leur pardon.

Entrée : 6 € - Art.27

Moins de 12 ans : gratuit

Attention : la réservation est déjà ouverte car le nombre de places est limité.

Nous vous invitons à réserver dès maintenant.

Le paiement à notre bureau ou par versement à notre compte habituel confirme la réservation.

Une pièce qui vient bien à son heure

Avec comme thème de fond, l'histoire d'une famille allemande que tout oppose dans la tourmente de l'entre-deux-guerres, cette pièce nous plongera dans une actualité où la démocratie devient défailante.

Une pièce inspirée de faits réels.

L'auteur s'est inspiré très librement de la vie de 3 personnes ayant réellement existé.

Tout d'abord de Käte Kollwitz qui était une artiste peintre, dessinatrice et sculptrice née en 1871 à Königsberg - capitale de la Prusse Orientale - et qui pensait que l'art a pour tâche de représenter les conditions sociales des prolétaires. Elle a notamment participé à la tentative de construction d'une unité

des travailleurs luttant contre le NATIONAL SOCIALISME.

La seconde personne qui l'a inspiré est EMMA GOLDMAN née en 1885 qui était une femme qualifiée, à son époque, de rebelle et qui a lutté toute sa vie contre l'injustice et pour le droit des femmes aux Etats-Unis.

La troisième personne, source de son inspiration est un certain Paul Renard, soldat français dont l'histoire n'a pas retenu le nom mais qui tua en 1918 un soldat allemand. Pris de remords, il décida de se rendre dans la famille de sa victime afin d'obtenir leur pardon. Néanmoins, ce geste que l'on pourrait qualifier d'anecdotique, inspira à Maurice Rostand une pièce de théâtre intitulée « L'homme que j'ai tué » et un film en 1932 à Ernst Lubitsch ayant pour titre Broken Lullaby.

François Ozon, en l'avouant à demi-mot, s'inspira également de ce récit en plagiant en 2016 le film original de Lubitsch. Il l'intitula « Frantz ».

Yvan Nicaise

**« Les lundis du Préau » - 19 novembre à 14h15
Un centre de revalidation des animaux sauvages à Morlanwelz**

Cette asbl a été créée définitivement fin août et son gestionnaire, Frank Lorigiola a accepté de nous présenter cette initiative lors de notre activité mensuelle « Les Lundis du Préau ».

Dans un article qu'Annette Tilmant a rédigé à l'intention du prochain journal d'informations « Morlanwelz.be », elle cite :

« Depuis tout petit, Franck est un passionné du sauvetage des petits animaux, que ce soient les oiseaux mazoutés lors du naufrage de l'Erika, en Bretagne, le sauvetage des batraciens lors de leur phase migratoire avec son copain J.-C. Fauconnier ici à Morlanwelz, les images insoutenables des oiseaux mazoutés lors du naufrage de l'Amoco Cadiz, la lecture de livres sur les oiseaux. Franck est un fervent défenseur et protecteur de la vie de la faune locale, passion qu'il aime à partager avec tous en simple citoyen natif de la commune qui l'a vu grandir. Il est le digne héritier de sa famille maternelle bien connue au village, les Secret ».

Le 19 novembre, Frank Lorigiola nous expliquera comment se déroule l'accueil, les soins et le retour à la nature de ces animaux qu'il est indispensable de protéger.

Participation : exposé (goûter compris) : 4 €

Vous pouvez aussi participer au repas de 12h30 (voir dernière page).



Maison de la Laïcité
Morlanwelz

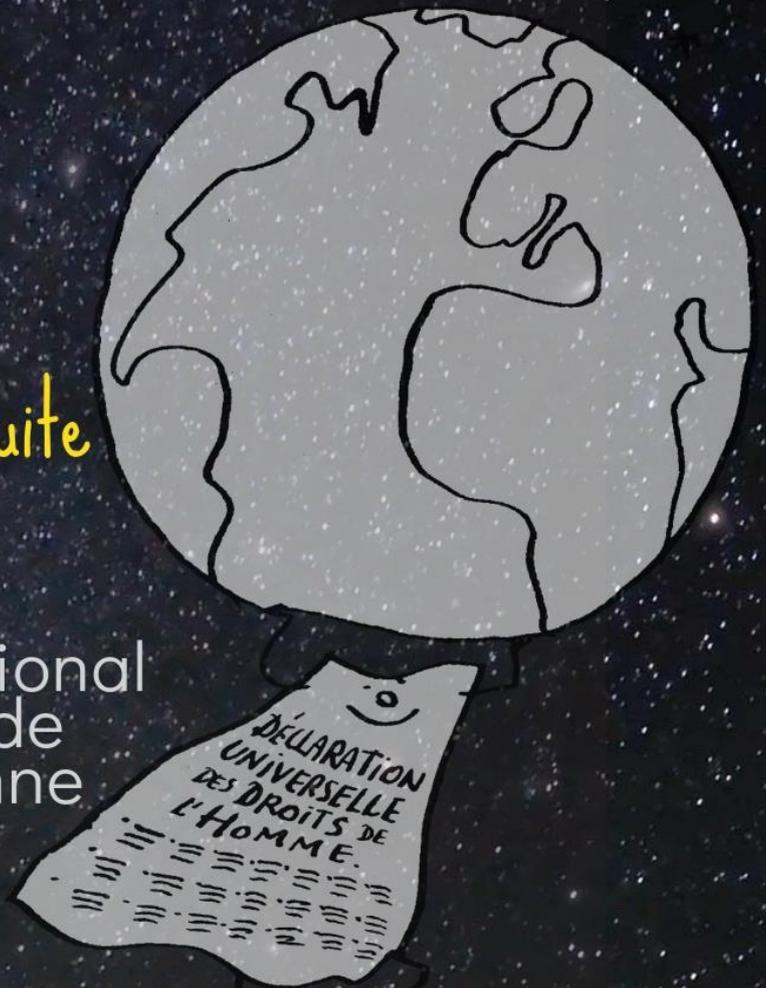
Place Albert 1er, 16A

Soirée des 70 ans de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Vendredi 28
novembre à 19h00

Entrée gratuite

Avec l'intervention
d'Annik Lambot
d'Amnesty International
et la participation de
la chorale L'Emilienne



 **AMNESTY
INTERNATIONAL**



Editeur responsable: Yvan Nicaise - Place Albert 1er, 16A Morlanwelz



Mercredi 28 novembre à 19 heures
Soirée « 70 ans de la Déclaration Universelle
des Droits de l'Homme » (DUDH)

Le 10 décembre 1948, lors de la III^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, cette importante déclaration était adoptée.

50 Etats sur les 58 participants devaient adopter cette charte universelle. Aucun Etat ne s'est prononcé contre et seuls huit se sont abstenus.

Le texte du préambule et de la déclaration est inamovible. Sa version en français, composée de 30 articles, est un original officiel, signé et approuvé par les membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, et non une traduction approuvée. Cette déclaration a été traduite dans 500 langues et, même si son application est loin d'être universelle, elle reste un idéal à atteindre, un combat de tous les jours mené dans de trop nombreuses parties du monde.

Depuis 1948, trois générations de femmes et d'hommes sont nées et la configuration sociopolitique de la planète a changé.

Cette déclaration, la planète entière – ou presque – la fêtera en grande pompe. Nous sommes conscients que notre Maison de la Laïcité, grain de sable dans l'Univers, ne changera pas le monde mais chacun d'entre nous, comme des milliards d'êtres humains, s'inspire des articles de cette déclaration dont le premier article doit être à la base de toute relation humaine.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Déroulement de la soirée des 70 ans DUDH (Entrée libre)

- Projection du film-documentaire « Que ferais-je demain si... ? »
En 21 minutes, il nous présente le potentiel explosif des racines de l'antisémitisme et les grandes étapes qui peuvent conduire des extrémistes aux crimes de masse.
Il insiste sur la capacité de chacun d'y résister.
- « Maison » poème de Warsan Shire, réfugiée somalienne
- La DUDH, un espoir qui vient de loin
- Intervention de Annick Lambot du groupe Amnesty de La Louvière
- Récital de la chorale « L'Emilienne »

Venez partager ce moment de fraternité universelle

Yvan Nicaise

Lundi 19 novembre à 14h15
« Les Lundis du Préau » présente
« Un centre de revalidation des animaux sauvages
à Morlanwelz »
par Frank Lorigiola

Comme de coutume lors des « Lundis du Préau », nous associons repas convivial et conférence, animation, ou projection.

Les membres et sympathisants qui participent, une fois par mois, à cette activité apprécient cette formule depuis plusieurs années.

Participation : 4 € (comprenant toujours le goûter et le café).

La conférence de ce 19 novembre sera précédée, à partir de **12h30**, d'un repas pour ceux qui le souhaitent.



MENU

Toast aux champignons

Penne Jambon-Fromage

Dessert - café

15 €



Il est indispensable de **réserver le repas au plus tard le jeudi 15 novembre** en téléphonant au 064/442326. Le **paiement anticipatif** auprès de Sophie ou sur le compte n° BE76 0682 1971 1895 confirme la réservation.

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)